



Règlement général des 10 kilomètres de La Voie Verte

Samedi 13 septembre 2025 à Dunières, 43220

■ Présentation

L'association Athlé 43 organise, avec le soutien de la Commission Running Loire (CRL), les 10 kilomètres de la Voie Verte. Ces courses sont inscrites au calendrier de la CRL et au calendrier fédéral sous le n° 297750.

Le présent règlement s'applique à toutes les activités proposées y compris les courses proposées aux enfants.

Les courses enfants ne seront pas chronométrées. Les courses adultes seront chronométrées par puces électroniques.

■ Horaires

Heure de départ : 16h00

■ Départs et Arrivées

Gite / Gare, Avenue de la Gare à Dunières, 43220.

■ Parcours

Départ en Direction de Riotord, entrée voie verte à 250 mètres puis, après 3 kilomètres à la sortie du Viaduc de Sarcenas retour vers Dunières, ravitaillement vers le Gite à 6,3 kilomètres puis, direction Montfaucon jusqu'au 8^{ème} kilomètre et retour vers l'arrivée.

Engagements

La participation est subordonnée à la présentation :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running ou d'un « Pass'J'aime Courir » délivrés par la FFA,

- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (ex : FSCF, FSGT, UFOLEP...), sur laquelle doit apparaitre, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

- soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, FFPM ou en cours de validité à la date de la compétition.

Les licenciés des fédérations d'athlétisme devront fournir une photocopie de leur licence en cours de validité ou une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que vous avez réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Les personnes non licenciées devront fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de la course. Ce document sera conservé par l'organisateur.

✓ **En ligne**

Les inscriptions en ligne sont à prioriser et se font sur la plateforme www.logicourse.fr pour les courses chronométrées. La date limite d'inscription est fixée au vendredi 12 septembre à 12h00.

✓ **Sur place**

Il sera possible de s'inscrire sur place préalablement au départ de toutes les courses (enfants et adultes) de 13h30 à 15h00.

✓ **Tarifs :**

16 € jusqu'au 11 septembre 2025, 12 € pour les licenciés FFA

18 € le jour de l'épreuve, 14 € pour les licenciés FFA

✓ **Retrait des dossards**

Les dossards devront être retirés sur place le samedi de 13h30 à 15h30.

Un T-shirt technique sera également remis lors du retrait des dossards (sous réserve des stocks disponibles).

✓ **Cession de dossard**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Spécificités des courses

✓ **Courses Benjamins et Minimes, 2000m**

Heure de départ : 15h30

Mêmes conditions que le règlement général en ce qui concerne la présentation de la licence ou du certificat médical.

Inscription : 5 €.

Courses chronométrées avec podium pour les 3 premiers garçons et filles de chaque catégorie.

Signature de l'autorisation parentale exigée.

✓ **École Athlétisme et Poussins, 900 mètres**

Heure de départ : 15h00

Mêmes conditions que le règlement général en ce qui concerne la présentation de la licence ou du certificat médical.

Inscription : 3 €.

Goûter et médaille.

Chronométrage

Puce fixée à la chaussure et devant être rendue dans le sas d'arrivée.

Dossard obligatoirement sur la poitrine.

Ravitaillements

6,3 kilomètres (liquide) et à l'arrivée.

Abandon

Les coureurs peuvent abandonner à tout moment. Il suffit de remettre son dossard et sa puce à un signaleur qui avertira la base et raccompagnera le coureur, sans engager sa responsabilité.

Résultats

Sur le site www.logicourse.fr et sur le site de la FFA www.athle.fr

Sécurité

Des signaleurs en chasuble seront présents sur les points dangereux des parcours. Chaque course sera fermée par un binôme de serre-files.

Assistance médicale

L'assistance médicale sera assurée par un médecin et par des infirmiers.

Assurance

L'organisateur est couvert par une police de responsabilité civile souscrite auprès d'un assureur. Athlé 43 décline sa responsabilité pour tout accident immédiat et futur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Environnement

Chaque participant s'engage à ne pas jeter d'emballages ou tout autre déchet sur le parcours. L'organisation se réserve le droit d'exclure un coureur ne respectant pas cet engagement.

Récompenses

Des coupes, trophées et récompenses seront remis sur les podiums scratchs et par catégorie. Seuls les concurrents présents lors de la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Seront récompensés sur chaque parcours (Hommes et Femmes) :

✓ Les 3 premiers au scratch

✓ 1^{er} de chaque catégorie :

- Cadet

- Junior (18 - 19 ans)

- Espoirs (20 - 22 ans)

- Séniors / Master 0 (23 - 39 ans)

- Master 1 + 2 (40 - 49 ans)

- Master 3 + 4 (50 - 59 ans)

- Master 5 + 6 (60 - 69 ans)

- Master 7 + 8 (70 - 79 ans)

- Master 9 + 10 (80 - 89 ans)

Remarques :

Les catégories « Masters » sont regroupées par 2 par tranche de dizaine.

Aucun cumul possible (Le scratch prévaut sur les catégories dans ce cas-là).

Contrôle anti-dopage

La course peut faire l'objet d'un contrôle anti-dopage selon les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Assurance

Le club organisateur est couvert par une assurance concernant sa responsabilité civile, celles de ses préposés et de tous les participants.

Droit à l'image

Chaque participant accepte la diffusion des photos et vidéos qui seront prises lors des 10 kilomètres de la Voie Verte. Les images seront utilisées sur tout support jugé pertinent par l'organisateur pour réaliser la promotion de ses activités, sans limite dans le temps.

Informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté, les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de modification et de suppression des données personnelles les concernant, en faisant une demande écrite auprès du Club Athlé 43 via l'adresse électronique suivante : athle-43@orange.fr en nous indiquant, votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

Modification / annulation des épreuves

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve jusqu'à 30 minutes avant le départ (force majeure art 1218 Code civil). Dans le cas d'une annulation, aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'organisateur.

Autorisation parentale

Les coureurs mineurs engagés sur des courses chronométrées devront présenter une autorisation écrite et signée de l'un de leur parent, lors du retrait des dossards.

L'engagement aux 10 kilomètres de la Voie Verte implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

Contacts

Wahiba LIMAÏEM

06 36 13 51 11

athle-43@orange.fr